

Sécurité

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, si le député d'en face veut prendre la parole, et s'il a le courage de le faire, je serai heureux de répondre à ses questions. Ses objections et ses interventions subreptices ont peut-être l'avantage d'être édifiantes pour ceux qui y participent mais n'ajoutent rien à la discussion dans laquelle nous sommes engagés, en cette heure grave.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Spadina (M. Stollery) invoque le Règlement.

M. Stollery: Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant a dit qu'il accepterait des questions. J'en ai une à lui poser. Voudrait-il y répondre?

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, on voit à présent toute la mesure de l'intelligence du député se révéler. Nous savons tous qu'il ignore de quoi il est question. J'ai écouté le solliciteur général (M. Fox) . . .

M. Stollery: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député demande l'autorisation de poser une question. Le très honorable député a le droit d'accepter cette question, bien entendu, mais d'après ses remarques, la présidence en a conclu qu'il ne souhaitait pas le faire.

M. Stollery: Monsieur l'Orateur, il vient de dire qu'il accepterait des questions.

M. l'Orateur adjoint: Cette décision appartient au député qui a la parole.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je vous remercie de cette intervention. J'ai été absent de la Chambre pendant une dizaine de jours, par suite d'une indisposition. J'ai entendu des gens demander si le parti libéral du Canada avait l'habitude à la Chambre de chahuter l'opposition lorsqu'il y a la moindre prise de bec. Les libéraux se font certainement un nom dans tout le Canada à ce sujet et le Parlement en reçoit les éclaboussures. En ce qui concerne le ministre, j'ai suivi ses déclarations à la Chambre et je l'ai écouté à la télévision. Je dois le complimenter sur sa capacité de parler beaucoup pour ne rien dire. C'est un talent qui est certainement digne des meilleures traditions de ses deux prédécesseurs.

Aujourd'hui, le solliciteur général nous a exposé ce qui avait été fait. «Nous avons fait quelque chose», nous dit-il. Il semblerait que cela n'ait pas été très efficace. Tout comme aux débuts du premier ministre (M. Trudeau), il a quitté la Chambre cet après-midi avec une telle rapidité, qu'on aurait pu croire qu'il remontait à motocyclette. Celui qui doit veiller à la sécurité du Canada devrait être présent à la Chambre en ce moment, ne serait-ce que pour écouter ce à quoi il n'attache pas autant d'importance qu'il le devrait, ce qu'il ne peut comprendre ou ne désire pas entendre. Cela me renverse.

● (1642)

Monsieur l'Orateur, que se passe-t-il maintenant? Le gouvernement tente continuellement de souiller la réputation de la GRC. En ce qui me concerne, je n'accepte pas cela. Je connais

[M. Diefenbaker.]

la Gendarmerie royale depuis l'époque où elle est allée s'établir dans l'Ouest, à ce qu'on appelait Fort Carlton, en 1903; en ce temps-là, on appelait cette force policière la Gendarmerie du Nord-Ouest. Plus tard, en 1904, je crois, elle prit le nom de Gendarmerie royale du Nord-Ouest. Enfin, en 1919, elle prit le nom que nous lui connaissons aujourd'hui. Que les députés ne s'imaginent pas que la population des provinces des Prairies acceptera sans sourciller les insinuations outrageantes qui ont été faites à l'endroit de la Gendarmerie royale. Si des infractions ont vraiment été commises à ce moment-là, comme l'a souligné le chef de l'opposition, le gouvernement est le seul responsable.

J'ai parlé de la Gendarmerie parce qu'à cette époque, je voyais les faits et gestes de cette force policière avec les yeux d'un jeune garçon. Nous habitions à 17 milles du village le plus proche, sur la vieille piste Edmonton-Carlton-Winnipeg. La Gendarmerie avait fait son apparition dans cette région avec toute la fierté que justifiaient sa renommée et sa tradition. Lorsqu'un crime était commis, ses membres recherchaient le présumé criminel. Au procès, la partie publique était représentée par un membre de la Gendarmerie, ordinairement un sergent. Il arrivait souvent que le prévenu fût traduit devant un inspecteur de la Gendarmerie, et durant toutes ces années du début de la colonisation de l'Ouest canadien, personne, exception faite d'un ou deux cas isolés, n'a jamais douté que la justice ait été rendue; la Gendarmerie se chargeait d'assurer la justice et de la maintenir.

Entre le moment où je me suis inscrit au barreau en 1919—j'ai fait partie du barreau de trois provinces—et 1957, j'ai vu se dérouler beaucoup de procès. A l'exception de deux individus, la Gendarmerie royale a toujours respecté sa devise: «Maintiens le droit». Mais aujourd'hui, à cause de l'attitude du gouvernement qui essaie de nous faire croire que c'est la Gendarmerie royale qui est responsable des infractions qui ont pu être commises, je voudrais tout simplement faire remarquer que rien de semblable ne s'est jamais produit avant que le gouvernement décide de mettre les renseignements entre les mains de certains civils. Depuis ce temps-là, certains choses absolument injustifiables se sont produites.

Pourquoi a-t-on enlevé la sécurité à la Gendarmerie royale? Je commence à me demander, si cela ne faisait pas partie d'un plan devant aboutir à la suppression de la Gendarmerie royale. J'ai déjà dit que dès les années 40 le premier ministre a montré un manque de respect pour la Gendarmerie royale. Je ne donnerai pas de détails étant donné qu'il est absent, mais il se souviendra immédiatement de quoi je veux parler.

Où en sommes-nous aujourd'hui, monsieur l'Orateur? Le solliciteur général a donné des explications à la Chambre. Mais où sont les anciens solliciteurs généraux? Où est «Go-go Goyer»? Il est en Afrique en train d'essayer de mettre sur pied une sorte de cartel francophone. Pourquoi n'est-il pas ici? Cela ne pressait pas tant que cela pour qu'il s'en aille juste à ce moment-ci. Le député d'en face va perdre ses chances de devenir membre du cabinet s'il ne fait pas attention.